

Concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil Projet de règlement CO-2024-1259

**Objet : Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec les personnes
représentant la Ville de Longueuil**

Date : 18 mars 2024 à 11 h

Lieu : En virtuel via TEAMS

Étaient présents :

Office de participation publique de Longueuil

Akos Verboczy, commissaire

Élise Naud, responsable de la participation publique

Ville de Longueuil

Céline St-Cyr, conseillère en urbanisme, Direction de l'aménagement de l'urbanisme

Martin Lévesque, chef de service, Direction de l'aménagement de l'urbanisme

1- Ouverture de la rencontre

Le commissaire ouvre la séance. Il rappelle les objectifs de la rencontre. Il explique que toutes les communications passent par l'entremise de la responsable de la participation publique qui agit à titre d'analyste de la commission. Il souligne également que la rencontre fera l'objet d'un compte-rendu par souci de transparence. Il invite les personnes présentes à se présenter tour à tour.

Il rappelle également le libellé du mandat reçu qui a été octroyé à l'Office par le seul effet de la Charte de la Ville de Longueuil en raison de la modification au Plan d'urbanisme.

2- La démarche participative

Le déroulement de la soirée de consultation du 27 mars est expliqué en détail par la responsable de la participation publique.

3- Les personnes-ressources de la Ville

Deux personnes-ressources ont été identifiées par la Ville afin de participer à la soirée de consultation.

4- Questions et thèmes à aborder

Les questions et les thèmes susceptibles de ressortir au moment de la soirée de consultation ont été abordés. Il a notamment été question :

- des raisons et des justifications ayant mené aux modifications;
- de la protection du boisé et du ruisseau dans le secteur des Promenades;
- des usages possibles pour l'affectation industrielle et industrielle de prestige;
- des définitions d'affectation, zonage, usage, etc.;
- des impacts des modifications sur les secteurs environnants.

Le commissaire a souligné l'importance de présenter les modifications de façon claire aux citoyens, ainsi que la nécessité de fournir une documentation vulgarisée, afin de permettre aux citoyens de bien comprendre l'objet de la consultation.

5- Le dossier documentaire

Le commissaire rappelle que le dossier documentaire a été rendu public sur le site web de l'Office. Des documents y seront ajoutés tout au long de la démarche.